CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SOLABIOS

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 298.750 euros
Siège social : 5 rue de Messine, 75008 PARIS
RCS PARIS 499 899 847

Rectificatif à l'avis de réunion valant avis de convocation publié au Bulletin d'Annonces légales obligatoires du 13 février 2013 dans le bulletin n°19 sous le numéro d'annonce 1300354.

ORDRE DU JOUR :

Il convient de lire :
— Constatation de l'émission de plusieurs tranches d'Obligations Convertibles en Actions
au lieu de :
— Constatation de l'émission de plusieurs tranches d'Obligations Convertibles en Actions et de la reconstitution des capitaux propres de SOLABIOS

CINQUIEME RESOLUTION

Paragraphe 18.
Il convient de lire :
« …représentant un montant de **689.403 euros** composé de 600.990 obligations convertibles. »
au lieu de :
« … représentant un montant total de **707.080 euros** composé de 616.400 obligations convertibles. »

Paragraphe 19.
Il convient de lire :
« …représentant un montant total de **2.404.072 euros** composé de 2.138.601 obligations convertibles. »
au lieu de :
« …représentant un montant total de **2.457.103 euros** composé de 2.185.776 obligations convertibles. »

Paragraphe 20.
Il convient de lire :
« … représentant un montant total de **141.416 euros** composé de 125.800 obligations convertibles.»
au lieu de :
« … représentant un montant total de **123.739 euros** composé de 110.075 obligations convertibles. »

Paragraphe 21.
Il convient de lire :
« … représentant un montant total de **742.434 euros** composé de 647.220 obligations convertibles. »
au lieu de :
« …représentant un montant total de **724.757 euros** composé de 631.810 obligations convertibles. »

Paragraphe 22.
Il convient de lire :
« …représentant un montant total de **2.085.886 euros** composé de 1.855.552 obligations convertibles. »
au lieu de :
« …représentant un montant total de **2.032.855 euros** composé de 1.808.375 obligations convertibles. »

Paragraphe 26.
Il convient de lire :
« …représentant un montant total de **1.378.806 euros** composé de 1.275.691 obligations convertibles. »
au lieu de :
« …représentant un montant total de **1.414.160 euros** composé de 1.308.401 obligations convertibles. »

Paragraphe 30.
Il convient de lire :
« … représentant un montant total de **636.372 euros** composé de 612.576 obligations convertibles.»
au lieu de :
« … représentant un montant total de **654.049 euros** composé de 629.592 obligations convertibles. »

Paragraphe 33.
Il convient de lire :
« … représentant un montant total de **601.018 euros** composé de 589.781 obligations convertibles. »
au lieu de :
« … représentant un montant total de **618.695 euros** composé de 607.127 obligations convertibles. »

Paragraphe 36.
Il convient de lire :
« …représentant un montant total de **465.117 euros** composé de 447.726 obligations convertibles.»
au lieu de :
« …représentant un montant total de **422.833 euros** composé de 407.022 obligations convertibles. »

Paragraphe 37.
Il convient de lire :
« …représentant un montant total de **1.268.501 euros** composé de 1.244.785 obligations convertibles. »
au lieu de :
« …représentant un montant total de **1.247.359 euros** composé de 1.224.039 obligations convertibles.»

Paragraphe 39.
Il convient de lire :
« …représentant un montant total de **1.670.196 euros** composé de 1.670.196 obligations convertibles.
au lieu de :
« …représentant un montant total de **1.649.052 euros** composé de 1.649.052 obligations convertibles. »

Il convient de lire :

Les émissions d'obligations convertibles en actions listées aux paragraphes 1 à 39 de la présente résolution portent sur un montant total de **22.151.474** euros qui peuvent recevoir la qualification d'autres fonds propres.

Le dernier paragraphe de la cinquième résolution est supprimé.

au lieu de :

Les émissions d'obligations convertibles en actions listées aux paragraphes 1 à 39 de la présente résolution portent sur un montant total de 22.119.935 euros qui peuvent recevoir la qualification d'autres fonds propres.

Ayant pris acte des 39 émissions d'obligations convertibles en actions listés aux paragraphes 1 à 39 de la présente résolution, connaissance prises des motifs – et de l'avis juridique obtenu - exposés par le Conseil d'Administration permettant de considérer que les Obligation Convertibles en Actions dont le principe a été arrêté dans le cadre du Mandat Ad Hoc clos le 21 janvier 2013 et qui ont été émises en totalité le 31 janvier 2013, est assimilable à des capitaux propres, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate la reconstitution des capitaux propres à la date du 31 janvier 2013 pour un montant total de 14 021 660 € (- 8 098 275 € + 22.119.935 €).

1300615